

# Conseil municipal

## du 29 novembre 2018

---

Compte rendu

**Nombre de conseillers :**

en exercice : 29

présents 25

votants 27

**PRESENTS**

M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Laurence SEIGNEURIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Thierry FONTENEAU, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, M. Manuel GAULTIER, Mme Nathalie BOBIERE

**ABSENTS EXCUSES**

M. Hervé AUBRON qui a donné pouvoir à M. Ludovic BUZONIE  
Mme Victoria JOLLY qui a donné pouvoir à Mme Laurence SEIGNEURIN

**ABSENTES**

Mme Céline PEROCHEAU  
Mme Nathalie COLLET

**Y assistaient également au titre des services :**

Mme BRONDEL Sarah – M. RIGAUDEAU Loïc

Mme Céline CHARRIER a été élue secrétaire de séance.

- Présentation par le cabinet AID du diagnostic de dynamisation du centre-ville et des actions pouvant être menées.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

**DECISIONS DU MAIRE**

1. **Informatique** – Messagerie Exchange – Convention pour la mise en place de la solution mutualisée
2. **Subvention** – Soutien au territoire 2017/2021 – Fourniture et installation de modulaires à l'école publique Paul Eluard
3. **Décisions budgétaires** – Modification des autorisations de programme et crédits de paiement
4. **Décision budgétaires** – Budget Ville – Décision modificative n° 3
5. **Documents budgétaires** – Débat d'orientation budgétaire 2019
6. **Dispositif contractuel** - Projet Educatif de Territoire (PEDT) – Convention "Charte qualité Plan mercredi"
7. **Convention** – Conseil Départemental de Loire Atlantique – Convention d'utilisation des équipements sportifs par les collèges et l'association sportive des collèges de VALLET
8. **Documents d'urbanisme** - Projet Urbain Partenarial (PUP) - Route de la Loire avec la SARL Terre du Vignoble
  - A - mise en place d'un périmètre de projet urbain partenarial.
  - B - mise en place d'une convention de projet urbain partenarial
9. **Environnement** – Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais – Conseil en énergie partagé : avenant n° 2 à la convention pour participation financière
10. **Domaine public** – Les Charusseaux (village des Laures) M. et Mme MOREAU - Servitude de passage et de canalisation sur domaine public

11. **Convention** – Cep Party 2019 – Conventions avec les collectivités partenaires du festival
12. **Tarifs** – Cep Party 2019 – Fixation tarifs billetterie
13. **Convention** – Cep Party 2019– Convention avec Ouest France
14. **Domaine et Patrimoine** - Cinéma Le Cep - Convention
15. **Ressources Humaines** – Tableau des effectifs – Suppressions et créations de postes

En préambule, Monsieur le Maire propose de traiter les questions de l'Opposition.

## DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Décision 61-10-2018 du 18 octobre 2018

**OBJET : Attribution du marché n° V-PA-18-16 – Lot n° 1 – Fourniture et installation de modulaires pour le CTM**

AUTORISATION de conclure et de signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet la fourniture et l'installation de modulaires – lot 1 : modulaires pour le CTM, avec la Sté COUGNAUD CONSTRUCTION de LA ROCHE SUR YON (85) pour un montant de 96 354.04 € HT

### Décision 62-10-2018 du 24 octobre 2018

**OBJET : Attribution du marché n°V-PA-18-23 – Maîtrise d'œuvre pour un skate park**

AUTORISATION de conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour un skate park avec la Sté ATELIER 360° d'HERIC (44) pour un montant de 14 220 € HT.

### Décision 63-11-2018 du 14 novembre 2018

**OBJET : Vestiaires salle des Dorices – Remplacement d'un préparateur ECS GAZ**

AUTORISATION de conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet le remplacement d'un préparateur ECZ GAZ dans les vestiaires de la salle des Dorices, avec l'entreprise TCS génie climatique de CHOLET (49) pour un montant de 8 550 € HT

## INTERCOMMUNALITE

### 1 - Informatique

#### *Messagerie Exchange*

#### **Convention pour la mise en place de la solution mutualisée**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

**D'APPROUVER** les termes de la convention de mise en place d'une solution mutualisée de messagerie.

**DE FIXER** le montant de la participation financière de chaque collectivité comme indiqué dans le tableau suivant :

COUTS ANNUEL / BAL ACTUELLES				PROJET EXCHANGE 2018			
COLLECTIVITES	Nbre de BAL (boîtes aux lettres)	Part en %	Coût actuel BAL /an	Coût / collectivité	Part mise en œuvre	Communes	Total
				175 licences pour boîtes aux lettres à 59€ HT pour les communes (répartition en fonction du nb de BAL) + 80 BAL pour la CCSL à 69 € HT Coût total : 15 845 € HT	Acquisition propre au projet Exchange : Boitier Haute Disponibilité pour le routeur (1445€HT), disque de mémoire et licence pour les baies (6350€HT), licences serveur et exchange (8578€HT) Déploiement du dispositif (10300€ HT). Coût total : 26 673 €	Certificat nom de domaine. Somme forfaitaire par commune	
Boissière du Doré	5	1,58%	153,98 €	295,00 €	421,43 €	150,00 €	866,43 €
Chapelle Heulin	20	6,34%	695,01 €	1 180,00 €	1 691,07 €	150,00 €	3 021,07 €
Mouzillon	25	7,93%	1 354,98 €	1 475,00 €	2 115,17 €	150,00 €	3 740,17 €
La Regrippière	10	3,17%	307,92 €	590,00 €	845,53 €	150,00 €	1 585,53 €
Le Pallet	25	7,93%	769,00 €	1 475,00 €	2 115,17 €	150,00 €	3 740,17 €
Vallet	90	28,57%	0,00 €	5 310,00 €	7 620,48 €	150,00 €	13 080,48 €
CCSL - ex CCLD	80	25,40%	0,00 €	5 520,00 €	6 774,94 €		12 294,94 €
CCSL	60	19,08%	0,00 €	0,00 €	5 089,21 €		5 089,21 €
<b>Total</b>	<b>315</b>	<b>100,00%</b>		<b>15 845,00 €</b>	<b>26 673,00 €</b>	<b>900,00 €</b>	<b>43 418,00 €</b>

17384,15 €

**D'AUTORISER** le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ou tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

## AFFAIRES FINANCIERES

### 2 – Subvention

#### Soutien au territoire 2017/2021

#### Fourniture et installation de modulaires à l'école publique Paul Eluard

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 22 voix "pour" et 5 abstentions (MMES BOBIERE N. – EON A. – LACOSTE N. – MM CHARPENTIER J. – GAULTIER M.) :

**D'ADOPTER** l'opération citée en objet,

**D'APPROUVER** la construction d'un modulaire pour l'école publique Paul Eluard afin de faire face à l'augmentation des effectifs,

**DE SOLLICITER**, auprès du Département de Loire-Atlantique, une subvention, au titre du « Soutien des territoires 2017-2021 » pour l'opération suivante :

#### ↳ Education

- ✚ Dépense prévisionnelle : 160 000 € HT
- ✚ Subvention sollicitée : 64 000 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'établissement de cette demande de subvention.

### **3 – Décisions budgétaires**

#### **Modification des autorisations de programme et crédits de paiement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

**D'ADOPTER** la répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° AP 2018-02 selon le tableau ci-dessous.

Nom de l'AP*	Budget	N° d'AP	Montant de l'AP	CP* 2018	CP2019
Voirie/Eclairage public - Boulevard Dejoie	Vallet principal	AP-2018-02	1 415 000.00 €	990 000 €	425 000 €

\*AP = autorisation de programme / CP = Crédits de paiement

**D'AUTORISER** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **4 – Décisions budgétaires**

#### **Budget "Ville"**

#### **Décision modificative n° 3**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**D'APPROUVER** la décision modificative n°3 du budget principal 2018 suivante :

DÉPENSES INVESTISSEMENT	DM3
2188 – Autres matériels	- 45 000.00
<b>OP 0012 – ECOLE ELEMENTAIRE</b>	<b>- 45 000.00</b>
2315 – Installations techniques	230 000.00
<b>OP 0062 – VOIRIE AGGLOMERATION</b>	<b>230 000.00</b>
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>185 000.00</b>

RECETTES INVESTISSEMENT	DM3
021 - Virement de la section de fonctionnement	185 000.00
<b>021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>185 000.00</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>185 000.00</b>

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	DM3
023 - Virement à la section d'investissement	185 000.00
<b>023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>185 000.00</b>
022 - Dépenses imprévues	-185 000.00
<b>022 - DÉPENSES IMPRÉVUES</b>	<b>-185 000.00</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00</b>

## **5 – Décisions budgétaires** **Débat d'orientation budgétaire 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

**DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2019.

## **ENFANCE – JEUNESSE - SPORT**

### **6 – Dispositif contractuel** **Projet Educatif De Territoire (PEDT)** **Convention "Charte qualité Plan Mercredi"**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

**DE VALIDER** le projet « Plan Mercredi » entré en vigueur dès septembre 2018 et jusqu'à septembre 2020.

**D'APPROUVER** la convention "Charte qualité Plan mercredi" en lien avec les partenaires institutionnels (CAF, DSDEN, DDDJSCS)

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention et à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **7 – Convention** **Conseil Départemental de Loire-Atlantique** **Convention d'utilisation des équipements sportifs par les collèges de VALLET** **et l'association sportive des collèges - Année scolaire 2018/2019 et 2019-2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

**DE RETENIR** le tarif horaire d'utilisation des équipements sportifs proposé par le Conseil Départemental à savoir :

- |   |      |
|---|------|
| - Grande salle  | 12 € |
| ▪ (plateau d'évolution supérieur ou égal à 800 m <sup>2</sup> ) |      |
| - Petite salle ou salle spécialisée                             | 6 €  |
| - Installation extérieures ou de plein air                      | 9 €  |
| ▪ (ceci concerne toutes les installations extérieures)          |      |

A titre d'information, Communauté de Communes Sèvre & Loire :

- Piscine (par couloir de 25 m)	16 €
---------------------------------	------

**DE DIRE** que ces tarifs pourront être ajustés annuellement, par voie d'avenant, avant le démarrage de toute nouvelle année scolaire,

**DE DIRE** que la convention prendra effet à compter de l'année scolaire 2018/2019 pour une durée maximale de deux années scolaires,

**DE L'ETENDRE** aux associations sportives des collèges public et privé, en fonction des décisions départementales,

**D'AUTORISER** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions ainsi que les éventuels avenants à intervenir avec le Conseil Départemental de Loire Atlantique et les collèges Pierre Abélard et Saint Joseph pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux.

## URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

### 8 – Documents d'urbanisme

#### **Définition du périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) et Convention PUP entre la société Terre du Vignoble et la commune de Vallet**

##### **A - La mise en place du Projet Urbain Partenarial sur la route de la Loire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 22 voix "pour" et 5 abstentions (MMES BOBIERE N. – EON A. – LACOSTE N. – MM CHARPENTIER J. – GAULTIER M.) :

**DE VALIDER** les équipements publics à réaliser afin de sécuriser l'accès à ce futur lotissement :

- Réalisation d'un plateau surélevé Route de la Loire pour la sécurisation de la sortie du lotissement, y compris la reprise du trottoir à hauteur du plateau et la reprise des eaux pluviales
- Extension réseau électrique sur le domaine public
- Fourniture et mise en place de la signalisation verticale et horizontale de police sur l'ensemble du dispositif de sécurité (plateau surélevé)

Soit un coût total prévisionnel des équipements publics de 16 944 € HT soit 20 332.80 € TTC auxquels s'ajoutent le coût estimatif de 725 € HT pour la maîtrise d'œuvre;

**D'APPROUVER** le périmètre de Projet Urbain Partenarial correspondant à la parcelle cadastrée section AT n°288,

**D'APPROUVER** les critères de répartition entre les différents propriétaires ou constructeurs :

- ☛ Les besoins des habitants actuels et usagers des constructions à édifier qui bénéficieront de ces aménagements sécuritaires.

**D'APPROUVER** la répartition suivante :

- ☛ 100 % pour la SARL Terre du Vignoble

**DE FIXER** le délai de validité du Projet Urbain Partenarial à dix ans.

##### **B - Convention de projet urbain partenarial avec la SARL Terre du Vignoble**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 22 voix "pour" et 5 abstentions (MMES BOBIERE N. – EON A. – LACOSTE N. – MM CHARPENTIER J. – GAULTIER M.) :

**D'APPROUVER** le projet de convention de Projet Urbain Partenarial entre la SARL Terre du Vignoble et la commune qui expirera lorsque les obligations des parties auront été exécutées.

**DE FIXER** la quote-part mise à la charge de la SARL Terre du Vignoble à 100% du montant des dépenses.

**DE DIRE :**

- que ces dépenses sont estimées à 16 944 € HT + 725 € HT pour la maîtrise d'œuvre,
- que la participation de l'aménageur au coût des équipements publics sera acquittée sous forme d'une contribution financière,
- que la contribution prévisionnelle de la SARL Terre du Vignoble s'élève 17 669 € HT.

**D'APPLIQUER** une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement dans le périmètre de la convention pendant une période de cinq ans conformément à l'article L332-11-4 du Code de l'urbanisme.

**DE DECIDER** que toute modification éventuelle des modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial devra faire l'objet d'avenants à celle-ci.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention et ses avenants éventuels avec le représentant de la SARL Terre du Vignoble.

## 9 – Environnement

### Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais

#### Conseil en Energie partagé : avenant n° 2 à la convention pour participation financière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

**D'APPROUVER** l'avenant n° 2 à la convention triennale de conseil en énergie partagée du Pays du Vignoble Nantais précisant la participation financière des collectivités pour la troisième année de fonctionnement - du 1er novembre 2017 au 31 octobre 2018, à savoir pour la commune de VALLET : 1 870.76 € comprenant :

- ✓ 554.77 € pour le financement du poste environné
- ✓ 1 315.99 € pour le financement des actions collectives

**D'AUTORISER** M. le maire ou l'adjoint délégué à le signer et à accomplir toute les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 10 – Domaine public

### Les Charusseaux (Village des Laures) – M. et Mme MOREAU

#### Servitude de passage de canalisation sur domaine public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

**D'APPROUVER** la constitution de la servitude de tréfonds de câble enterré sur le domaine public concernant le réseau de chaleur installé par M. et Mme MOREAU au village des Charusseaux (Les Laures) à VALLET entre les parcelles cadastrées section HN n° 293 et AC n° 327,

**DE DIRE** que toute intervention ultérieure conduisant à une modification ou au remplacement du réseau de chaleur rendra caduque la présente servitude. Le propriétaire, dans ce cas, devra déplacer le réseau dans l'emprise du fonds servant,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'établissement de cette servitude.

## CULTURE

### 11 - Convention

#### Cep Party 2019

#### Conventions avec les collectivités partenaires du festival

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

**DE VALIDER** les conventions présentées pour l'organisation du festival Cep party 2019. Les spectacles concernés sont :

→ Commune de Boussay :

- Spectacle « Hansel et Gretel » du Collectif Ubique - le samedi 2 février 2019 (1 représentation : 16h) à Boussay (Salle des Orch'idées)

→ Commune de Clisson :

2 spectacles :

- Spectacle « Bottes de prince et bigoudis » de la compagnie Loba – le samedi 9 février 2019 (1



représentation : 15h) à l'espace St Jacques

- Spectacle « [Micro] Younna » de la compagnie Tiksi – le mercredi 13 février 2019 (2 représentations : 10h30 et 15h) à la médiathèque de Clisson

➔ Commune de Divatte sur Loire :

- Spectacle « Au dancing des Gens Heureux » de la Famille Carthophile le mercredi 13 février 2019 (2 représentations : 15h00 et 17h00) à la salle de la Chapelaine

➔ Commune de St Julien de Concelles :

- Spectacle « En traits mêlés » du Théâtre Désaccordé – le samedi 9 février 2019 (2 représentations : 9h30 et 11h00) à la médiathèque Le Passe-Muraille

➔ La Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine (Quatrain)

- Spectacle « Déluge » de la compagnie sans Gravité – le vendredi 8 février 2019 (1 représentation à 20h30) au Quatrain

➔ Commune de St Lumine de Clisson :

- Spectacle « En boucle » de la Cie A Demi-Mot – le mercredi 30 janvier 2019 (2 représentations : à 10h30 pour les 0-4 ans et à 15h pour les 3-6 ans) à la Salle des Garennes de St Lumine de Clisson.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à la culture à signer les conventions à intervenir avec les collectivités partenaires et à prendre toute mesure d'application nécessaire.

## **12 - Tarifs** **Cep Party 2019** **Fixation tarifs de la billetterie**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

**DE FIXER** les tarifs de la billetterie comme suit :

↪ **Cep Party à l'école :**

- 5 € par enfant en séance scolaire – gratuité pour les accompagnateurs

↪ **Cep Party en famille :**

- 5 € par enfant des centres de loisirs du Vignoble Nantais – Gratuité pour les accompagnateurs.
- 6 € Tarif plein / 4 € Tarif passeport (à partir de 3 spectacles)
- 8 € Tarif Plein / 6 € Tarif Passeport (à partir de 3 spectacles et porteurs de cartes CEZAM) pour le dimanche 3 février 2019 à 16h : « dimanche en fête »

↪ **Journée à destination des professionnels (jeudi 31 janvier 2019) :**

- 5€ par place de spectacle pour la seule journée du 31 janvier 2019

↪ **Atelier parents/enfants :**

- 5 € par participant

**D'AUTORISER** la prise en charge par la ville de 2.00 € par enfant des écoles de Vallet (IME, maternelles et élémentaires) participant à la programmation scolaire,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toute mesure d'application nécessaire.

**13 - Convention**  
**Cep Party**  
**Convention avec Ouest France**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

**D'APPROUVER**, le contrat de partenariat avec Ouest France afin de promouvoir les spectacles du festival Cep Party 2019.

**D'AUTORISER** le Maire ou l'adjoint délégué à signer ledit contrat et à prendre les mesures d'application nécessaires.

## BATIMENTS

**14 – Domaine et patrimoine**  
**Cinéma Le Cep**  
**Convention**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 26 voix "pour" et 1 abstention (Mme BOBIERE N.) :

**D'APPROUVER** la convention de mise à disposition du bâtiment sis 8 Boulevard Evariste Dejoie à VALLET,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à la signer et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## PERSONNEL COMMUNAL

**15 – Ressources Humaines**  
**Tableau des effectifs**  
**Suppressions et créations de postes**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

**DE SUPPRIMER** du tableau des effectifs du personnel de la Commune de VALLET, à compter de ce jour, les postes suivants :

- Filière technique

↳ 1 poste de technicien à temps complet

- Filière culturelle

↳ 8 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet :

- Flûte traversière 6.5/20ème
- Clarinette 4.5/20ème
- Trombone – Tuba 5/20ème
- Guitare 4.5/20ème
- Saxophone 4.5/20ème
- Trompette 4/20ème
- Accordéon 3.5/20ème
- Technique vocale – Chorale ados 3.5/20ème

**DE CREER** 9 postes au tableau des effectifs du personnel de la Commune de VALLET, à compter de ce jour :

### Filière administrative

- ↳ 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- ↳ 1 poste d'adjoint administratif à temps complet

### Filière technique

- ↳ 1 poste de technicien principal 2ème classe à temps complet
- ↳ 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- ↳ 3 postes d'adjoint technique à temps non complet 25/35ème
- ↳ 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 17.5/35ème

**DE MODIFIER** en conséquence, le tableau des effectifs du personnel de la Commune de VALLET à compter de ce jour.

